

Commune de  
**SAINT-JULIEN-  
LÈS-METZ**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

MEMOIRE  
EN REPONSE  
COMPLEMENTAIRE

-

apport de précisions  
pour une réponse à une  
observation

Metz, 08 juin 2021

Par procès-verbal de synthèse en date du 20 mai 2021, vous avez sollicité Metz Métropole pour connaître le positionnement de la collectivité sur vos questions et sur les avis formulés par le public lors de l'enquête publique afférente à la modification n°2 du PLU qui s'est déroulée du 12 avril au 12 mai 2021.

**Le mémoire en réponse de la collectivité vous a été transmis le 04 juin 2021. Par mail du 07 juin 2021 vous avez sollicité des compléments concernant la réponse faite à une observation du public. Le présent mémoire complémentaire permet de répondre à votre sollicitation.**

Pour le Président

Le Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'HENRI HASSLER', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Henri HASSER

**Observation émise par Mr AFCHAIN Daniel le 12/05/2021 sur le registre d'enquête publique présent en Mairie accompagnée de la réponse formulée dans le mémoire en réponse de la collectivité en date du 04 juin 2021 :**

/17-17\*

RJF @ Mairie Metz n° 6 - Point 1 de la Modification :

- M AFCHAIN Daniel - 27 rue FRANÇOIS SIMON - St Julien les Metz Propriétaire - section 14 n° 28 et 29 (parcelles)
- Je suis d'accord avec le projet dans son ensemble, mais je souhaite garder le fond de ma parcelle de terrain "zone de construction" légère de type "abri de jardin". C'est à dire pouvoir construire un abri de jardin

D. AFCHAIN

- quelle surface serait concernée par le projet à partir du fond des parcelles 28 et 29 et classée en N

D. AFCHAIN

**Réponses apportées par Metz Métropole**

La demande de cet administré sera étudiée d'ici à l'approbation de la modification du PLU.

Concernant la demande de superficie pour les parcelles 28 et 29 faites par cet administré, nous sommes à environ 140 m<sup>2</sup>.

**Courriel de Mme CHAUSSEC, commissaire enquêtrice, demandant un complément d'information relatif à l'observation ci-dessus :**

Mémoire en réponse du 04 juin 2021 : demande d'informations complémentaires.

Madame,

J'ai pris connaissance du « mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse de la commissaire enquêtrice » du président de Metz Métropole relatif à l'enquête publique qui porte sur « la modification n°2 du PLU de Saint-Julien-lès-Metz ». Il m'est parvenu ce 04 juin 2021.

En complément, je souhaiterais connaître la réponse précise qui sera apportée par Metz Métropole à l'observation de n°6 de monsieur AFCHAIN Daniel du 12 mai 2021 qui porte sur la possibilité de construire un abri de jardin en fond de parcelle après modification du règlement graphique au niveau de la zone UB rue François Simon.

La réponse qui figure au procès-verbal de synthèse, « La demande de cet administré sera étudiée d'ici à l'approbation de la modification du PLU. » ne m'éclaire pas pour la rédaction de mes conclusions motivées.

Je vous remercie de me répondre dans des délais qui me permettent de prendre en compte de votre réponse dans la rédaction de mes conclusions et vous prie d'agréer, madame, mes salutations distinguées.

Marthe CHAUSSEC.  
Commissaire enquêtrice.

**Réponse via le mémoire complémentaire :** Le fond de la parcelle de cet administré sera reclassé en zone N avec une trame EBC comme le prévoit un des objets de la modification n°2 du PLU. Cela

concerne plusieurs parcelles longeant la rue François Simon afin de préserver les contreforts de la colline de Bellecroix.

Aussi, après vérification du règlement écrit de la zone N, il apparaît que la réalisation d'un abri de jardin ne semble pas autorisée. Néanmoins, à ce jour, le service planification ne peut préjuger de l'avis qui serait rendu sur une demande de ce type. En effet, Metz Métropole n'est pas compétente en matière d'autorisations d'urbanisme.

|